## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du huit décembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, François BRIERE, Patrick JOLIVEL, Sylvain ALIPRANDI, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés: Cécile LEFAUCHEUR, Yannick DURLIN, Dominique LEMAIRE-VEHENT,

Etaient absents: Sylvie COURTEILLE, Alain SCHIRRER, Luc RICHARD

Madeleine BRETAGNE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 09 Nombre de membres votants : 09

Le maire demande avant l'ouverture de la séance de rajouter deux décisions à l'ordre du jour :

- Budget communal : décision modificative n° 03
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

L'ensemble des membres présents accepte à l'unanimité la modification à l'ordre du jour.

### - N°39 : Révision convention cadre pour l'adhésion au service commun « instruction des autorisations d'urbanisme »

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la nouvelle convention cadre du service commun « instruction des autorisations d'urbanisme »,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec l'Agglomération du Pays de Dreux,
- Donne délégation de signature à Madame Catherine FLEUR, responsable de la cellule urbanisme intercommunale de l'Agglomération du Pays de Dreux et à Madame Corinne AUGIER, responsable du service urbanisme, aménagement, foncier de l'Agglomération du Pays de Dreux pour :
- la signature des courriers à adresser aux services à consulter dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de droit des sols.
- la signature des courriers de majoration de délais à adresser aux pétitionnaires dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de droit des sols.
- la signature des demandes de pièces complémentaires à adresser aux pétitionnaires dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation de droit des sols.

#### - N°40 : Demande subvention FDI 2023 : Cour école Michel Brunel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention de 12 454 € pour une dépense de 41 512 € H.T.

#### - N° 41 : Demande subvention FDI 2023 : route de la Cordelle R.D. 933

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention de 17 133 € pour une dépense de 39 978 € H.T.

#### - N° 42 Demande subvention DETR 2023 : Cour école Michel Brunel

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite à cet effet une subvention de 12 454 € pour une dépense de 41 512 € H.T.

### - N° 43 : Budget communal 2022 - décision modificative n° 03

Le Maire entendu, le Conseil, à l'unanimité, accepte les modifications sur le budget 2022 du compte 2188 vers le compte 1641 pour un montant de 748 €.

### - N° 44 : Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Conformément aux textes applicables, le conseil municipal accepte à l'unanimité de faire application de l'article L 1612-1 du CGCT à hauteur de 163 073 € soit 25 % de 652 293 €.

# L'ensemble des délibérations sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

L'ensemble des membres présents refuse de participer financièrement à la patinoire d'Anet.

Le Maire remercie Mme BRETAGNE pour l'organisation du Noël des enfants et pour la distribution des colis ; ainsi que tous les membres qui se sont rendus disponibles pour apporter leur aide.

Mme PINCEMAIL informe que l'atelier boule de noël organisé à la médiathèque à rencontrer un vif succès et est très encourageant pour l'équipe.